

**CADRE DE CONFORMITE VOLONTAIRE****MECANISME DES DECISIONS
ANTICIPEES****FICHE PRESTATION
DE SERVICE AUX
CLIENTS**

Réf. : DGD-DCQP-BPSP-PM2 / version 1 / Date : 13 05 2024

Description du service	Permettre aux opérateurs économiques d’être informé au mieux et De solliciter une décision contraignante de la douane sur le classement tarifaire (SH) ou d’origine (RO) d’une marchandise qu’ils souhaitent importer.
Cible	Externe privé/ externe public
Porteur du service	Direction de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé / Gestion relation clientèle
Service exécutant	DRC /Unité de Gestion des Décisions Anticipées (UGDA)/ Comité Technique Spécialisé (CTS)
Services contributeurs	DRC / DARRV / DRE / DSDPSS / DSA / DED
Mode opératoire	Formuler une demande à travers le module informatique de gestion des décisions anticipées sur le site web de la DGD
Livrable	Décision Anticipée signée par le DG
Objectif	Avoir une bonne maîtrise des questions de classement (SH) ou d’origine (RO) – Réduire les cas de non-conformités sur le SH et RO
Catégorie du bénéficiaire	Gros importateur/Moyen importateur/ Petit importateur/Occasionnel
Frais de service	Aucun/à définir/fixer selon barème
Risques de non-exécution	Contraintes de ressources humaines/ contraintes de ressources financières/contraintes de ressources logistiques/ contraintes de ressources en matériels techniques/contrainte de ressources en compétences techniques
Base légale	Arrêté portant organisation du mécanisme des décisions anticipées/Circulaire portant application des décisions anticipées / Circulaire portant organisation et attribution des services de la DGD.
Conditions d’éligibilité au service	Aucune Critère 1 Critère
Condition d’exécution du service	Voir arrêté et circulaire relatifs aux décisions anticipées.

**CADRE DE CONFORMITE VOLONTAIRE****MECANISME DES DECISIONS
ANTICIPEES****FICHE PRESTATION
DE SERVICE AUX
CLIENTS**

Réf. : DGD-DCQP-BPSP-PM2 / version 1 / Date : 13 05 2024

Mode d'accès au service	Demande auprès de la DGD <ul style="list-style-type: none">• A travers le module informatique de gestion des décisions anticipées
Disponibilité du service	Restreint (à définir selon le service) Ouvert (Tous les jours durant les heures de service de la DGD)
Délai de réalisation du service	Défini par arrêté et circulaire relatifs aux décisions anticipées (cf. arrêté et circulaire)